

«REFLEXIONS SUR LES OBSTACLES AUX ORGANISATIONS PAYSANNES EN AFRIQUE ; UN EXEMPLE EMPRUNTE DU CENTRE RIZICOLE DE ZIO DU SUD-TOGO»

SAMBIANI DAGO DJABENA

Assistant au département de Sociologie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Lomé (Togo)

Résumé

Le thème abordé est d'une brûlante actualité. En effet, la libéralisation des filières agricoles imposée aux pays africains par le biais des mesures d'ajustement structurel met à contribution toutes les forces économiques locales dont les agriculteurs. Dans cette optique, un diagnostic des structures organisationnelles agricoles pourrait constituer un bon moyen d'évaluer la capacité de ces dernières à tirer parti de telle libéralisation. La présente recherche suggère à cet effet, l'identification des contraintes liées au développement des organisations paysannes. Pour une telle problématique, la méthode utilisée est l'observation de l'objet (ici les coopératives), donc l'étude de la dynamique de cette forme d'organisation dans la zone concernée.

Cet essai part de la présentation du projet rizicole de la vallée de Zio et démontre les difficultés tant internes qu'externes notamment le retrait des experts, augmentation des coûts de production, baisse des rendements et abandons du village par les producteurs. Ces difficultés constituent autant d'obstacles qui jonchent encore le chemin du développement communautaire en Afrique et ne permettent pas toujours aux organisations d'atteindre leurs objectifs.

Mots clés

Obstacle, Organisation - paysan - Riziculture - Développement rural - Coopérative - Contrainte. Développement participatif.

INTRODUCTION

Les mouvements associatifs constituent une des forces consi-

dérées, lorsqu'ils sont bien structurés, comme de véritables cellules de base pour tout développement socio-économique. Les

hommes s'associent parce qu'ils découvrent des intérêts communs à promouvoir, des affinités qu'ils unissent davantage. Toutefois,

Abstract

Reflections on the obstacles to farmers organisations in Africa / the case of the zio rice producing center in southern togo : The theme dealt with in this essay is a most topical issue. As a matter of fact, the liberalisation of the agricultural crops conection imposed upon African countries through the structural adjustment measures, sets in motion all local economic forces including the farmers. From this perspective a diagnosis of the agricultural organisational structures could constitute an appropriate means to be used to evaluate the ability of these structures to draw any profit from such liberalisation. this piece of scholarship aims, in this connection, at the identification of the constraints attached to the development of farmers' organisations. In relation to such a problematic, the methodology used is the observation of the object under consideration (i.e. the cooperatives) and consequently, the study of the dynamics of these forms of organisations within the zone considered. This essay sees as its starting point a presentation on the rice producing project located in the Zio valley and it demonstrates the difficulties both internal and external notably the pulling out of the experts, the increase in production costs, the poor yields and the abandoning of the village by the producers. These difficulties constitute as many obstacles on the way to community-based development in Africa and do not always make it possible for the organisations to reach their objectives.

Key words

Obstacle - organisation - farmer - rice cultivation - rural development - co-operative - constraints - participatory development.

la question reste d'actualité sur la nature réelle et le degré de cette participation en Afrique. Car, bien que les groupements soient reconnus incontournables pour les projets de développement, des expériences faites jusque là ont presque toutes montré que des difficultés tant internes qu'externes jonchent encore le chemin du développement communautaire en Afrique et ne permettent pas toujours aux organisations d'atteindre leurs objectifs.

Le cas du centre rizicole du Zio est assez révélateur de cette situation. Né d'un accord de coopération bilatérale entre le gouvernement togolais et la Chine, le centre est un exemple type d'intervention extérieure ; initié en 1965 par les Taïwanais, le centre verra sa gestion confiée aux Pékinois en 1972 suite à la reconnaissance de la République Populaire de Chine et la rupture des relations diplomatiques avec Taïwan. Les logiques qui prévalent dans le fonctionnement du centre sont totalement extérieures au village. Marquée par une faible implication des bénéficiaires dans les prises de décision, cette intervention se réalise aussi dans un contexte de mutations des structures sociales anciennes.

Les bases fondatrices du projet étant isolées du contexte social de la zone, la gestion ne pouvait se dérouler que sur fond de malentendus, d'incohérence voire de démotivation. Ce qui pose de réels problèmes non seulement de rentabilité, mais aussi de durabilité.

La présente étude n'a pas pour ambition d'introduire une nouveauté. Mais elle aborde de manière concrète, quelques aspects relatifs au problème des obstacles à l'organisation pour la production dont la manifestation sont les blocages internes au monde pay-

san lui-même. L'identification des contraintes liées au développement des organisations paysannes reste la toile de fond de cette recherche. Sa contribution aux différentes études réalisées sur le phénomène observé se traduit par l'analyse qu'elle aborde des problèmes liés aux inégalités et aux distorsions sociales qui existent au sein du monde paysan ; car les phénomènes d'exploitation et de domination ne sont pas seulement externes, ils existent aussi dans la société rurale africaine, notamment celle de Kovié, (dans la préfecture de Zio au sud Togo) et peuvent réduire à néant les dynamiques de changement et de progrès.

1. ORGANISATIONS PAYSANNES ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF

1.1. La controverse du développement local participatif

La définition du concept de développement participatif par les organisations pose beaucoup de problèmes au sens qu'elle demeure toujours controversée. Mais en faisant fi des conflits de mots et d'écoles de pensée sous l'angle du credo «mouvement paysan africain», mieux du «paysannat à l'africaine», puisque c'est de cela qu'il s'agit, ce dernier s'inscrit dans une dynamique à double facettes. Premièrement, la contingence ou l'histoire au terme de laquelle l'approche participative rurale africaine se trouve consacrée ; ensuite l'identité et la légitimité des tenants se perpétuent par la transmission des principes d'une question qui n'allait pas de soi plus ancrée dans le sillage de l'épopée du «socialisme à visage humain».

En effet, la «participation paysanne» a été toujours «soutenue» par les différentes versions du développement rural. Dès lors, les mouvements associatifs paysans, les organisations, les projets de développement, les mouvements paysans, les coopératives agricoles que l'on peut résumer en terme de «développement par la base», s'inscrivent dans la logique d'unification des efforts des bénéficiaires (paysans) et de leurs moyens afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Mais l'organisation paysanne en Afrique différente de sa conception lignagère, est héritière d'une tradition de plus d'une centaine d'années où la mise en valeur des ressources naturelles obéissait à une logique de précarité. Renforcée dans la pratique colonialiste du «comptoir», l'exploitation agricole, synonyme de la multiplication des implantations motivées par la quête de l'abondance, a entraîné le gaspillage, pire la paupérisation des populations, en l'occurrence africaines.

1.2. La notion de participation paysanne

La problématique actuelle du projet trouve son origine dans la nature des rapports entre les partenaires initiateurs et la population bénéficiaire. la logique d'exécution du projet tend à annuler le rôle de la population dans le processus décisionnel. Un tel projet de riziculture procède donc de la participation dite passive qui consiste pour les bénéficiaires à écouter les directives et décisions prises pour elles par les responsables.

Il importe de dépasser cette approche verticale pour rendre les bénéficiaires responsables dans un processus de mise en commun

des savoirs, des choix et des volontés. Une participation fonctionnelle peut être alors envisagée. Dans ce type de participation, les riziculteurs vont s'organiser en groupement ou association pour réaliser les objectifs fixés par le projet. Seulement, dans cette forme de participation, il se pose un problème. La participation devient une conséquence du développement des activités. D'où la nécessité de faire évoluer la participation fonctionnelle vers une participation interactive qui est celle où les bénéficiaires analysent leurs besoins avec les responsables du projet afin d'élaborer ensemble des programmes d'activité.

2. L'UNIVERS COOPÉRATIF TOGOLAIS : REPONSE POUR UN DEVELOPPEMENT A LA BASE

2.1. L'environnement coopératif au Togo : historique (nature et typologie des diverses organisations)

L'intérêt accordé au mouvement coopératif au Togo s'est manifesté par la création de plusieurs structures chargées d'administrer, de gérer le monde rural.

En effet, c'est depuis 1934 que les premières structures administratives pour la gestion du secteur rural ont vu le jour. Il s'agissait notamment des Sociétés Indigènes de prévoyance (SIP) qui ont existé de 1934 à 1959 (avant l'indépendance). Celles-ci furent remplacées entre 1959 et 1965 par les SPAR (Société Publique d'Action Rurale).

A cette époque, l'adhésion à ces structures était obligatoire et la proportion coopérative était réalisée sur des bases directives (ALAO B.H. 1997).

La création de ces structures pendant la période coloniale montre le souci du colonisateur de coordonner les activités de productions agricoles afin de mieux pourvoir ses industries agro-alimentaires en matières premières agricoles.

De 1965 à 1978 ce fut le règne des SORAD (Société régionale d'Aménagement et de Développement) dont les activités concernaient en plus de l'agriculture, l'aménagement des pistes et routes pour faciliter sans doute, l'acheminement des produits agricoles des zones de productions vers le port de Lomé pour l'exportation.

A partir de cette année l'adhésion n'était pas obligatoire. la création des groupements de production répondait alors à l'objectif de promotion rurale fixée par les plans nationaux de développement en général et de développement rural en particulier.

Les structures administratives créées avaient donc pour objectif la sensibilisation des paysans sur les principes coopératifs afin de les motiver à s'associer. Les projets initiés dans ce sens visaient la formation et l'éducation des coopérateurs afin de mieux rentabiliser les actions menées dans le secteur rural.

La vulgarisation de nouvelles méthodes techniques était un objectif fondamental des structures d'encadrement. Un certain nombre de groupements ont pu être créés par ces structures. Ainsi jusqu'en 1984, 82 groupements ont été mis en place par ces structures.

Il faut noter que le mouvement coopératif est régi par une loi datant de 1967. Il s'agit de l'ordonnance n° 13 du 22 avril 1967 portant statut de la coopérative au Togo (Branda A.H. *op. cit.*)

Celle-ci fixe les modalités de création et de gestion des Sociétés au Togo et insiste sur le rôle des différents partenaires (administration et coopérateurs).

En 1978, le conseil national sur l'agriculture remplace la SORAD par les ORPV (Offices Régionaux de la Promotion des Productions Vivrières). Auparavant les anciennes structures insistaient sur les cultures industrielles au détriment du vivrier, ce qui justifie la création de nouvelles structures.

En 1981, les ORPV furent remplacés par la DRDR (Direction Régionale du Développement Rural) qui est une structure existante jusqu'aujourd'hui. C'est dans cette structure qu'est née une nouvelle stratégie de développement rural en 1986. Celle-ci insiste sur la responsabilité des paysans à travers la création des groupements.

Le mouvement coopératif est aussi marqué par la présence d'autres types d'interventions, à savoir : les ONG nationales et internationales et les Organismes Internationaux. Ils interviennent soit directement sur le terrain soit par l'intermédiaire des structures étatiques sous forme de financement à la promotion coopérative.

A titre d'exemple, on peut citer notamment le PNUD (programme des Nations Unies pour le Développement) à travers les Volontaires des Nations Unies (VNU) ainsi que le FED (Fonds Européen pour le Développement) qui interviennent dans le cadre des projets de développement rural dans la région des savanes et de la Kara (BERTHAN JM : 1986). Ils participent ainsi à la création et à la consolidation des groupements de paysans.

Ce dernier point indique clairement combien la gestion et le

financement du développement rural au Togo sont liés à des intérêts qui se situent à l'échelle étatique et même internationale.

Cet intérêt particulier pour le développement rural repose sur le principe selon lequel «Tout développement doit commencer par la base»¹

2.2. Caractéristiques générales des organisations paysannes au Togo

Sur toute l'étendue du territoire national, on y retrouve presque les mêmes types d'associations paysannes. Il y a en effet des groupements créés sous l'impulsion d'une dynamique extérieure et des groupements d'initiative locale.

Dans les premiers types on retrouve les groupements mis en place par les structures étatiques. Il s'agit par exemple des GAV SOTOCO qui bénéficient de l'appui technique de cette société en matière de culture de coton.

Il y a également ceux qui sont créés par la DRDR et dont les activités sont plus diversifiées (vivriers, coton, agro-foresterie). L'encadrement consiste à faire des démonstrations techniques sur le terrain et à accorder des crédits de campagne aux groupements. Tandis que les groupements initiés par la DRDR disposent des champs communautaires, ceux de la SOTOCO travaillent sur des champs individuels et c'est après la récolte que les produits sont vendus collectivement à la

SOTOCO après avoir pesé la part de chaque paysan.

Toutefois la DRDR encadre certains paysans ne travaillant pas sur les champs communautaires mais disposant des parcelles contiguës. On les appelle les «groupes cibles»².

Dans ce cas, chaque paysan achète et rembourse individuellement les intrants contrairement aux groupements constitués qui les font collectivement. Il y a aussi les ONG qui initient des groupements qu'on peut classer dans ce 1^{er} type.

Ces groupements ont la particularité de bénéficier des avantages financiers (dons ou subventions en plus des crédits). Pour le 2^{ème} type de groupement ou groupement d'initiative locale on distingue ceux du «type moderne» et ceux du «type traditionnel» (DAOUDA et Deny J. : 1991).

Les groupements de type traditionnel sont des associations paysannes d'entraide traditionnelle «Kpatru» orientées vers la production agricole et les travaux de construction en générale. Il y a cependant d'autres associations à caractère économique ou financière comme les tontines. Celles-ci regroupent généralement les membres de même famille ou de même quartier.

On peut également citer les associations de type culturel ou association de tam-tam qui regroupent les membres d'un même quartier ou d'une même secte religieuse.

Toutes les associations visent à renforcer les liens sociaux à travers le jeu des solidarités. Notons que ces types d'associations ne sont pas reconnues officiellement

(par l'Etat) et ne bénéficient pas d'appui extérieur.

Devant cette diversité d'associations au Togo, BARBIER (1990) alors chercheur à l'ORSTOM, a relevé un certain nombre d'éléments permettant de faire une typologie des groupements au Togo.

Il distingue ainsi des groupements «collectifs» et des groupements «communautaires». Le 1^{er} type s'organise autour de quelques individus d'une même localité ayant des relations spécifiques (voisinage - parenté - âge).

Au sein de ce type de groupement on distingue des groupements à caractère économique ayant un objectif individuel ou collectif, et des groupements à caractère social dont l'objectif est la cohésion sociale à travers les jeux de solidarités et d'entraide mutuelle.

Le 2^{ème} type ou groupement «communautaire» a des objectifs touchant l'ensemble de la communauté villageoise. Il s'agit des objectifs comme l'acquisition de puits, de centre de santé etc..

Certains groupements de ce type visent la satisfaction des besoins des villageois à qui ils offrent leurs services³. En définitive l'évolution du mouvement coopératif au Togo est marquée par une diversité à la fois au niveau de types d'associations et des types d'intervenants. Elle est donc riche en enseignement dont il faut désormais tenir compte.

2.3. Le contexte actuel

A partir des années 1984, une dimension nouvelle sera accordée aux groupements dans le cadre de la «Nouvelle Stratégie de Déve-

1. Le comité villageois de développement s'occupe de problèmes concernant le village entier. Pour plus de détail sur ce sujet se référer à la thèse de JM Berthan, Coopérative et développement rural, étude comparée des expériences Togolaise et Congolaises, Paris, 1986.

2. Il s'agit de paysans choisis pour expérimenter les techniques agricoles nouvelles.

3. C'est le cas des GAV SOTOCO dont l'objectif est la commercialisation de la production des exploitants d'une même localité.

loppement Rural au Togo». Ils sont considérés comme des noyaux privilégiés pour toute action en milieu rural et apparaissent comme les seules structures qui permettent la responsabilisation et la participation de la population pour son développement et son autonomie vis-à-vis de l'extérieur. On observe alors une volonté politique de les généraliser à travers tout le pays et au niveau de tous les villages.

Cette volonté apparaît dans les nouvelles dénominations de groupement agricole villageois (GAV) les Organisations paysannes (OP) et marque les efforts en vue de parvenir à un modèle idéal.

Mais force est de constater qu'aucun modèle idéal n'a été jusqu'alors proposé (peut-être parce qu'il n'en existe pas) et qu'on observe actuellement une diversité et une disparité entre les Organisations Paysannes (OP).

Cependant, elles peuvent être classées en trois catégories comme nous le disions plus haut :

- Les groupements dont l'initiative provient de la population elle-même, bénéficiant d'un appui financier et de formation qui répondent à leurs besoins ;
- les groupements sélectionnés et choisis par l'organisme d'encadrement selon les critères et en fonction de ses activités de développement ;
- les groupements initiés et appuyés par la structure d'appui, qui les considèrent comme une étape importante dans sa mission.

De ce qui précède, on peut avancer que le centre rizicole de la vallée de Zio est une illustration des mouvements coopératifs

initiés par une intervention extérieure.

3. LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF : L'EXEMPLE DU CENTRE RIZICOLE DE ZIO AU SUD DU TOGO

Le canton de Kovié est constitué des sept (07) petits villages à savoir, Ananissimé, Djéméké, Bagbé, Atinvi, Atidé, Avagné et Ablotsri. Localisé dans la région maritime, précisément dans la préfecture de Zio, il est situé à 28 km au Nord-Ouest de Lomé et à 17 km à l'Ouest de Tsévié. C'est un village carrefour, car il représente un point de jonction pour toutes les fermes du canton dont la population est de 14 140 habitants. La population de Kovié-Centre⁴ est de 4 884 habitants. Les habitants sont des Ewé, un peuple qu'on retrouve sur la côte du Golfe de Guinée.

L'économie de Kovié est essentiellement agricole. Plus de 95% des revenus proviennent du secteur primaire. Les principales cultures sont : le maïs, l'haricot, l'igname, la patate douce, l'arachide, la canne à sucre et le taro. Bénéficiant d'un climat régional de type «équatorial de transition», marqué par une double saison de pluie, le canton de Kovié est arrosé par le Zio, l'un des cours d'eau les plus importants du pays. Les sols de la vallée du Zio sont argilo-sableux, riches en alluvions. Les crues, provoquées par la grande saison des pluies, permettent une meilleure utilisation du sol : le paysan peut exploiter les sols limoneux, humides, durant la saison sèche. Ces conditions climatiques, éda-

phiques et topographiques favorables, font de Kovié un cadre naturel propice à la riziculture et

d'une manière générale à l'agriculture irriguée.

3.1. La politique rizicole de la vallée du zio

3.1.1. Aperçu historique

Peu de temps après l'indépendance du Togo en 1960, le gouvernement d'alors a pris l'initiative d'une étude prospective en vue de localiser les zones les plus favorables à la culture du riz dans le pays. L'étude réalisée par les experts Chinois a identifié plusieurs sites tels que la vallée de l'Anié, Amou-Oblo, Agomé-Glouzou... et la vallée⁵ du Zio. Les travaux proprement dits ont commencé en 1965⁶ suite à la signature d'un accord de financement avec la Chine. L'opération qui portait le nom évocateur de «DEMONSTRATION» avait pour but, au départ, de mettre en place une rizière-pilote à Kovié afin «d'attirer le cultivateur de maïs et le convaincre à mettre les pieds dans la boue» (GU-KONU, 1983). La rizière-pilote devait donc servir de modèle aux payans. A ce début, l'irrigation se faisait à l'aide de motopompes.

La riziculture de Kovié s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale qui vise à trouver des solutions aux problèmes alimentaires, corollaires d'une forte croissance démographique, de l'aggravation des aléas climatiques et de la baisse de la production agricole. Les objectifs as-

4. Source : Direction de la Statistique – Dénombrement de la cartographie. Décembre 1995

5. Les conditions climatique et pédologiques notamment les possibilités d'irrigation et la fertilité des sols sont l'une des conclusions de l'étude.

6. Centre riziculture de Zio : rapport succinct.

signés au projet s'inscrivent dans ce contexte. Ils sont entre autres :

- l'autosuffisance alimentaire ;
- l'amélioration de la qualité de la production agricole ;
- la contribution à l'équilibre de la balance des paiements ;
- l'amélioration des revenus et du niveau de vie des paysans.

Pour parvenir à ces objectifs, il fallait équiper les riziculteurs de matériels agricoles modernes (motoculteurs, batteuses, vanneuses, décortiqueuses) et leur assurer un encadrement technique ainsi que la fourniture d'intrants performants (semences à haut rendement, engrais chimiques, produits phytosanitaires).

De 1965 à nos jours, le centre a connu trois gestions successives. La première fut assurée par les Taïwanais de 1965 à 1972. Ceux-ci dûrent interrompre leur assistance suite à la reconnaissance en 1971 par le Togo de la Chine populaire. Les Taïwanais furent relayés par les Pékinois de 1972 à 1977. La troisième gestion qui va de 1979 à nos jours est assurée par le gouvernement togolais.

3.1.2. *La riziculture du zio : une intervention verticale*

La création du centre rizicole du Zio émane d'une volonté politique, celle de l'Etat. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds. La conception du programme de développement de la vallée du Zio s'est réalisée entre les gouvernements togolais et chinois. Il n'y a pratiquement pas eu de concertation entre d'une part le gouvernement et les bailleurs de fonds et d'autre part entre le gouvernement et les populations bénéficiaires durant la phase préparatoire du program-

me. Il s'agit donc d'une intervention verticale caractérisée par un encadrement directif. Les populations sont sollicitées, non pour identifier les actions à entreprendre, mais pour mettre en application un programme déjà défini. Ce type d'intervention n'est pas rare au Togo et en Afrique. L'exemple du Projet FED (Fonds Européen de Développement) dans la région des Savanes du Nord-Togo (LARE L., 1999) et celui de la région du Yatenga au Nord du Burkina-Faso (MARCHAL J-Y, 1986) montrent bien la nécessité d'une implication des populations dans l'élaboration et la conduite des programmes de développement.

Les difficultés financières et matérielles constatées après le départ des coopérants Chinois montrent les limites du programme rizicole de Kovié. Conçu sans l'implication des populations, le programme n'a pas prévu une forme d'autofinancement du centre.

Cet autofinancement aurait pu prendre appui sur une organisation progressive des riziculteurs en groupements puis en coopératives. C'est ce que les riziculteurs de Kovié n'ont pas su réaliser jusqu'à présent ; si bien que les problèmes de production s'accroissent et risquent de compromettre l'avenir de la riziculture dans la vallée du Zio malgré les atouts naturels de la zone.

3.1.3. *Des résultats mitigés*

La gestion du centre par les coopérants Taïwanais (1965-1972) est marquée par l'aménagement des premières parcelles, la construction des casiers rizicoles et du réseau de canaux. Le système d'irrigation fonctionne à partir de la prise d'eau en amont du Zio à l'aide de motopompes

alimentées au fuel et un canal principal construit en ciment.

«A la veille du départ des coopérants Taïwanais en 1972, les superficies ainsi mises en valeur couvraient 137 ha, ce qui incontestablement prouve qu'à cette date, la riziculture irriguée est bien établie dans la vallée du Zio» (GU-KONOU, 1983). Le rendement à l'hectare est estimé entre 5 et 6 tonnes.

Au cours de la gestion pékinoise (1972-1979) fut construit un barrage sur le Zio et des canaux d'irrigation gravitaire afin d'accroître les disponibilités en eau. L'objectif visé était l'extension du projet. En 1973, le rendement moyen en riz paddy est de 6 tonnes par ha. Le nombre d'exploitants riziculteurs s'élève à 570 en 1975.

Au cours de ces phases, les exploitants bénéficient d'une assistance technique et matérielle des expatriés. Toutefois, cet encadrement se révèle insuffisant étant donné la faible implication des bénéficiaires dans les prises de décision. Une telle situation n'est pas sans conséquence sur les rapports entre l'assistance technique et les riziculteurs. «Les rapports de production entre l'assistance technique chinoise et les paysans riziculteurs avaient été édifiés sur une série de malentendus et d'illusions» (GU-KONOU, 1983). En 1979, suite au départ des Pékinois, la gestion du centre revient à l'Etat togolais. De nouvelles conditions de travail, dictées par des contraintes financières virent le jour.

«A peine une année après le départ des coopérants Chinois, les problèmes financiers vont amener le Togo à restreindre le personnel travaillant sur le périmètre, ainsi que la main d'œuvre ouvrière. Les problèmes d'entretien du barrage et des canaux

d'irrigation s'ensuivront, précipitant la décadence irréversible de cette riziculture irriguée» (BADEMELI, 1998). Les paysans sont obligés de louer les machines auprès des particuliers. Mais, la vétusté de ces engins occasionne régulièrement des pannes au cours des travaux, ce qui perturbe sérieusement la programmation des activités. Les coûts de production sont élevés aujourd'hui. Le riziculteur doit dépenser 251 000 CFA⁷ pour cultiver un hectare de riz. Pour y parvenir, les riziculteurs recourent généralement aux usuriers du village pour financer les activités. Les intérêts de l'usure qui sont pratiquement de 100% se paient très difficilement. Certains riziculteurs ont d'ailleurs fui le village à cause de leur insolvabilité vis-à-vis des usuriers. Le rendement est passé de 6 à 3 tonnes par hectare et le nombre de riziculteurs de 570 à 60. A partir de là, on comprend aisément ce qui explique les crises au sein du mouvement coopératif chez les riziculteurs de Kovié à l'heure actuelle.

3.2. Crises et mutations au sein de la structure sociale existante

En observant les changements qui affectent les sociétés africaines, on peut soutenir avec BACHELARD (1934) que le monde évolue par crises et par rectifications. En effet, les structures sociales sont des éléments dynamiques en perpétuelles mutations ; une forme d'organisation vit et se développe aussi longtemps qu'elle répond aux conditions concrètes dans lesquelles l'homme doit assumer son existence. Ainsi, à chaque époque, les

hommes créent des structures susceptibles de les amener à satisfaire leurs besoins. En Afrique, ces structures sont fortement caractérisées par une sorte de «communisme», c'est-à-dire une mise en commun des moyens de production et une gestion collective. Aujourd'hui, il est paradoxal de constater que les mouvements associatifs éprouvent du mal à naître dans cette communauté. Si l'on sait que le passé éclaire le présent qui doit servir à son tour à baliser la voie de l'avenir, il importe de rechercher à comprendre les crises qui affectent l'organisation lignagère traditionnelle de cette société.

Lorsqu'on analyse de près les choses, on peut se rendre à l'évidence que toutes les structures sociales anciennes subissent constamment des mutations qui sont provoquées soit par l'amélioration des moyens de production, soit par la croissance démographique. Etant donné que le progrès technique a accusé du retard en Afrique, c'est surtout l'accroissement démographique qui constitue le facteur déterminant dans les changements survenus au sein des communautés rurales africaines. En effet, l'organisation lignagère d'antan répondait aux besoins socio-économiques des membres de la société du fait que le nombre de personnes prises en charge était relativement faible. Autrement dit, chacun trouvait satisfaction auprès du lignage si bien qu'une émergence individuelle n'était pas ressentie comme une nécessité. Mais avec l'évolution démographique, le lignage éclate et les familles acquièrent davantage leur autonomie. C'est cela qui explique d'ailleurs l'existence de plusieurs fermes en dehors du village de Kovié. Chaque ferme et chaque famille cherchent à devenir au-

tonomes par rapport au groupe-mère. Actuellement, le lignage est pratiquement en voie de disparition dans la communauté de Kovié ; c'est plutôt la famille en tant qu'unité plus réduite qui connaît une émergence et, de ce fait, elle peut constituer un cadre de référence sociologique lorsqu'on veut mettre en place des groupements paysans.

4. UNE ALTERNATIVE A L'APPROCHE CLASSIQUE DE COOPERATIVE

Repenser le système de gestion des coopératives fait appel à une approche entretenue à la base. Le dépassement des résultats mitigés, s'opposant à la centralisation du processus décisionnel, relève d'une dynamique nouvelle axée sur l'organisation des forces productives. La mise à contribution des ressources humaines locales dans l'organisation de la production rend dès lors nécessaire la mise en oeuvre d'une approche participative comme alternative dans la recherche de solutions.

La démocratisation du processus de prise de décision implique de nouvelles orientations stratégiques. D'où l'urgence d'une communication avec les riziculteurs sur la problématique actuelle de la culture du riz dans le milieu. Quelles sont les situations qu'ils considèrent comme facteurs limitants ? Que proposent-ils pour rendre efficace et efficiente la gestion des activités de production ? Le dialogue social sur ces questions, en permettant un état de lieux des blocages et des forces qui poussent vers le changement, doit pouvoir aboutir à la définition d'une stratégie de gestion participative ou les riziculteurs, à partir des problèmes identifiés, auront à se restructurer

7. Sur la base de notre enquête.

et à mobiliser leurs potentialités pour trouver des solutions appropriées au défi qui les provoque.

4.1. Un présupposé fondamental du développement local participatif : la promotion des populations concernées

Dans cette recherche, l'accent a été mis sur la participation agissante au sein des structures familiales réorganisées. Si l'étude s'est efforcée de reconstruire un schéma organisationnel indicatif d'une marche nouvelle en s'appuyant sur les ressources humaines et matérielles, elle risque d'être inachevée si le problème financier n'est pas abordé.

L'argent, dit-on, est «la pièce maîtresse» mais également le «feu de l'action». En ce sens, l'argent constitue le poumon de toute entreprise humaine ; il est la principale source de motivation, le centre d'intérêt et de la force motrice de nos actions. Cependant, l'acquisition ou la mobilisation des ressources financières pose beaucoup de problèmes en Afrique. Dans les zones rurales en particulier, faute d'une bonne gestion des recettes d'activités, la plupart des paysans ne disposent pas de fonds nécessaires pour conduire leurs projets à terme. Cette situation oblige parfois les paysans à recourir à des prêts avec des intérêts exorbitants : il s'agit de l'usure ou «ga-dzi-ga». En fait, les structures de ce genre présentent des avantages et des inconvénients.

En ce qui concerne les avantages, nous pouvons évoquer la facilité d'accès, la flexibilité du mécanisme et des dispositions, la souplesse des exigences et conditions d'accès. Le «ga-dzi-ga» répond à un besoin réel et immédiat d'une frange importante de la population togolaise et

permet de contourner les crédits bancaires aux procédures et conditions trop lourdes pour les gens pauvres et illettrés. Ce qu'on craint souvent dans le «ga-dzi-ga», c'est son taux d'intérêt élevé. A Kovié, les usuriers auxquels recourent régulièrement les riziculteurs ont un taux d'intérêt qui avoisine 100%.

Mais on peut créer à Kovié des systèmes d'épargne-crédit ou d'usure modérée. Pour y parvenir, la structure familiale doit se réorganiser pour développer des relations de partenariat franches. Pour les riziculteurs, le fait de se regrouper constitue déjà un début de partenariat puisqu'en acceptant de faire partie du groupe, chacun a le devoir d'y apporter des contributions. Si une organisation paysanne agricole ne prend pas soin d'instituer une épargne interne, son émergence à l'échelle nationale ou régionale ne sera jamais possible. Le problème de financement des projets en milieu rural se pose sérieusement d'autant plus que l'évolution des modèles de développement tend à l'autopromotion des communautés. Ainsi, chaque communauté africaine a le devoir de prendre en charge sa propre destinée.

Dans le passé, les familles africaines s'organisaient pour produire et satisfaire leurs besoins. Aucune société traditionnelle d'alors n'espérait ni aide alimentaire ni aide financière de l'étranger sauf en cas de sinistre ou de calamités ; tous comptaient sur les fruits de leurs efforts communs. Cette façon de vivre exemplaire et originale doit être transposée aujourd'hui dans les sociétés modernes.

De plus, en matière de mobilisation de l'épargne, des pratiques édifiantes peuvent servir de cadre de réflexion et de sous-bassement pour un modèle propre

à Kovié. En effet, dans le village, le système de mobilisation de l'argent le plus frappant est la collecte ou la cotisation lors des funérailles. A travers des clubs d'entraide et de réjouissance populaire, on mobilise des fonds non moins importants pour soutenir des familles en détresse. Même si la contribution individuelle se révèle faible, lorsqu'on considère le nombre de contribuables et la fréquence des cérémonies, on peut constater que malgré la faiblesse des revenus en milieu rural, l'épargne que les paysans investissent dans les activités à caractère social est importante. Ces efforts humanistes sont appréciables et méritent d'être étendus aux activités génératrices de revenus. Les communautés paysannes doivent compter sur leurs propres forces pour la mobilisation de l'épargne. En principe, les populations africaines devraient cesser d'adopter un comportement attentiste et d'assisté à vie, car les aides et les prêts étrangers ne leur permettront jamais d'évoluer à cause des conditions contraignantes de tous ordres qui les accompagnent nécessairement.

4.2. Le modèle gagnant : l'approche participative intégrale

Les agriculteurs africains souffrent principalement de problèmes d'ordre organisationnel. Face à ces difficultés, la recherche d'une nouvelle base des structures de production s'impose. En effet, lorsque nous considérons une famille au sens africain du terme, on dénombre plusieurs ménages qui entretiennent des rapports de bon voisinage, manifestent des sentiments de solidarité les uns à l'égard des autres, adorent les mêmes dieux ances-

traux, observent les mêmes interdits et totems ; parfois les gens se partagent même les repas et les logements. Au-delà de ces relations psychosociologiques, les membres d'une famille large exploitent presque toujours les mêmes héritages fonciers. Dans les communautés villageoises, le prestige et la grandeur de la famille sont des valeurs auxquelles la société s'attache. Par conséquent, l'émergence d'une famille ou d'un chef de ménage est un gage de respect et d'éloge pour toute la famille. Partant de ces considérations, la mise en place des groupements de production en Afrique doit reposer sur le renforcement des structures familiales contrairement au montage de modèles étrangers qui pullulent comme des champignons mais qui disparaissent rapidement. Le développement participatif dont on parle tant doit exploiter au mieux les structures existantes. Ainsi concevoir une coopérative pour les riziculteurs de Kovié n'est qu'une condition nécessaire ; la condition suffisante pour assurer la viabilité de cette coopérative est de fonder celle-ci sur des affinités qui caractérisent actuellement les familles du village.

L'analyse des familles africaines révèle généralement que cette structure comprend trois (03) grandes classes d'âge, à savoir les aînés, les cadets et les jeunes. Chaque catégorie assume des responsabilités bien déterminées. Ainsi, les aînés assurent la gestion des récoltes et des biens collectifs au sein de la famille ; les cadets s'occupent de la production en valorisant les biens communs (outils, terres) ; les jeunes prêtent main forte à leurs parents. Cette organisation familiale assurait l'équilibre et l'auto-suffisance du groupe.

Aujourd'hui, les données ont connu beaucoup d'altérations, mais il convient de souligner que la production agricole de type familial demeure toujours le mode d'exploitation dominant dans toutes les sociétés africaines. Pour pouvoir maximiser les revenus et en même temps développer les rapports sociaux, les riziculteurs de Kovié peuvent se structurer à l'image de cette ancienne organisation qui apparaît comme une façon de vivre originale parce qu'elle prend en compte leurs réalités socio-culturelles. Seulement, la monétarisation de l'agriculture actuelle, c'est-à-dire le fait que tout s'exprime désormais en monnaie, exige que les paysans fixent de nouvelles modalités de travail, de gestion et de répartition des revenus.

Pour favoriser cette réadaptation, la formation en tant que moyen d'amélioration des aptitudes et d'accroissement des capacités et compétences est nécessaire. En fait, un groupement est une organisation à caractère socio-économique étant donné que les membres mènent des activités qui leur rapportent des biens, services et des revenus. Le choix des activités dépend de l'environnement, des compétences et des moyens des membres. Ainsi, on peut distinguer plusieurs types de groupements : groupement de producteurs agricoles, celui de commerçants, d'artisans etc...

Mais dans tous les cas, les groupements ont un point commun qui est de mettre ensemble les forces physique, matérielle, intellectuelle et morale des membres pour atteindre un objectif. Et pour y parvenir, le groupement doit bénéficier d'une organisation interne solide fondée sur le consensus de tous les membres. Une telle organisation n'est réalisable

qu'au sein des «unités sociologiques» c'est-à-dire des groupes d'individus ayant la même histoire, les mêmes coutumes, les mêmes valeurs, bref, la même culture. En ce sens, la famille qui est une unité sociologique par excellence paraît bien indiquée pour servir de point de départ pour la création et l'organisation de tout groupement en milieu rural. Tandis que dans un groupement de type moderne on procède à l'élection des dirigeants, (président, secrétaire, trésorier et conseillers), cette façon de faire ne répond pas aux coopératives de type familial que nous proposons. Les groupements familiaux doivent se plier à l'organisation interne des familles.

En effet, la famille large africaine a toujours à sa tête un dirigeant aidé par des sages dont les idées reçoivent souvent l'assentiment de tous. Aujourd'hui, ces personnes peuvent diriger et gérer valablement des groupements de production. Point n'est besoin d'enfermer ces groupements familiaux dans des textes dits statuts qui ne traduisent pas du tout leurs réalités culturelles et qui restreignent le champ d'action et la créativité des autochtones qui ont pourtant longtemps bien vécu grâce à leurs expériences quotidiennes et savoirs locaux. Il faut laisser le génie créateur de chaque groupement endogène développer des initiatives propres avec ses aspirations profondes.

Le groupement des riziculteurs de Kovié peut être conçu comme un ensemble comprenant deux sous-groupes : les producteurs situés en amont et les vendeurs situés en aval. Les activités du sous-groupement des producteurs vont du labour jusqu'au séchage du riz paddy, celles du

sous-groupe des vendeurs voir du décorticage jusqu'à l'écoulement du riz net.

Une formation pratique à travers des études actions doit permettre aux producteurs de maîtriser les techniques de mise en service valeur des terres, les étapes de la riziculture irriguée, la programmation des activités et l'estimation des résultats. La formation à l'élaboration de comptes d'exploitation prévisionnels doit aider également les producteurs à savoir approximativement les bénéfices qu'ils réaliseront sur une superficie donnée. Comme les paysans sont en majorité illettrés, les formations ne peuvent leurs être dispensées théoriquement, mais elles doivent être acquises à travers des pratiques suivies et appuyées par des spécialistes en la matière ; car le terrain de la pratique constitue le meilleur cadre de la formation des adultes.

Si aujourd'hui toute la rizière de Kovié demande à être intégralement remise en état, puisque les premiers travaux d'aménagement datent de 1965, il convient de souligner que les machines et outils de production doivent être entièrement renouvelés. Or, après la dévaluation du franc CFA en 1994, un motoculteur et une batteuse coûtent respectivement 3 000 000 FCFA et 395 000 F CFA⁸. On comprend alors qu'une acquisition individuelle de ces machines relèverait d'une pure utopie. Une vision plus réaliste opterait pour une collectivisation des moyens de production en ce qui concerne toutes les machines (motoculteurs, batteuses, vanneuses, décortiqueuses). Cette formule de mise en commun des moyens de production nécessite

une participation effective et franche de tous les riziculteurs de la localité de Kovié. Evidemment, cette participation pose une réflexion originale, une longue préparation, une animation et une formation tant des paysans que des autres acteurs impliqués (organisations d'appui, Etat, bailleurs de fonds), bref un investissement intellectuel lourd (BELLONCLE G., 1985).

4.3. Intérêt pour une démocratisation des techniques d'intervention en développement local

Pour aborder la préparation préalable des paysans, soulignons que le problème de participation à la gestion commune des biens et moyens de production vaut la peine d'être clarifié. C'est dès le départ qu'il faut poser le problème de participation paysanne et envisager une mise en place des structures au sein desquelles une telle participation serait possible. Il faudra donc associer les populations locales à la réflexion dès l'avant-projet afin de pouvoir instaurer un dialogue franc, sincère et approfondi sur des bases claires et concrètes.

En effet, ce n'est que dans la mesure où les paysans comprendront la logique fondamentale du fonctionnement d'une gestion collective qu'ils sauront le type d'organisation et le réseau de relations dans lesquelles ils doivent s'insérer pour parvenir à une maîtrise des responsabilités qui les attendent. Mais nous estimons que toute organisation de production en milieu rural doit coïncider avec celle de la structure sociale préexistante pour être vraiment durable. C'est à ce prix que le groupe social peut accepter de s'engager et d'œuvrer corps et âme à la réussite du projet vis-à-

vis duquel chacun cultive intérioriquement une conscience du bien commun, ces consciences individuelles s'unissent pour former une résultante de vie commune qui doit devenir le cadre idéal d'établissement de garantie solidaire entre tous les membres du groupe pour ce qui est de la gestion des revenus.

Sur cette base, la prise d'engagement pour le maintien en bon état du système d'irrigation, des machines et outils collectifs de production sera logiquement sentie comme une obligation salvatrice. On ne manœuvre pas les populations comme on manœuvre les bulldozers (BELLONCLE G., *op. cit.*), il faut respecter les mutations qui s'opèrent à chaque instant au sein d'une communauté. Ainsi, il convient d'insister sur le fait que toute proposition d'organisation aux riziculteurs de Kovié doit tenir compte de la logique du système d'exploitation et de gestion agricole en vigueur dans le milieu actuellement, car il faut éviter au maximum les goulots d'étranglement qui risquent d'apparaître si les paysans ne sont associés aux réflexions.

Pour éviter l'apparition d'un climat de méfiance et une dégradation des relations entre les riziculteurs regroupés, la mise en commun des moyens de production doit se dérouler dans la plus grande transparence, d'où l'importance d'établir un système de gestion simple, compréhensible par tous les membres du groupement. Cet outil de gestion sera très capital pour le maintien de la cohésion du réseau de production.

S'il est vrai que seuls les paysans ne sauront entreprendre l'action au développement dans le sens de faire face au défi de l'heure, celui de la problématique

8. SOTOMARIZ : (Société Togolaise de Matériel de Riziculture), Facture proforma n° 032/96 DU 14/03/96 - Lomé

du développement qui doit être posée aujourd'hui en termes de rapport de forces face à la mondialisation de l'économie, il n'en demeure pas moins vrai que les seules interventions des partenaires extérieurs sont incapables de déclencher un développement qui soit accepté et consommé par les paysans.

C'est pourquoi les partenaires en développement, les intervenants en milieu rural doivent être ouverts et tenir compte des bénéficiaires en ce qui concernent leur participation dans la politique économique, et dans les stratégies d'action du développement.

En effet pour un développement durable la participation doit être mesurée à tous les niveaux. Des pays développés face aux PSD pour la participation aux décisions de l'ordre économique mondial (International), des paysanneries face aux intervenants en milieu rural.

S'il s'agit d'une démocratie qui affranchisse les peuples du sous-développement, les milieux ruraux de la misère et de la pauvreté, alors il est urgent qu'elle soit revue dans sa conception et dans sa pratique, bref changer la nature intime des relations internationales pour plus de justice, d'équité et de participation de tous. La bureaucratie à l'échelle mondiale pour avoir oublié les réalités paysannes et leurs logiques a encore failli au préalable inconditionnel qui consiste à attirer l'enthousiasme des populations paysannes en faveur du développement local et participatif.

CONCLUSION

En matière d'organisation pour la production, les pays africains ont connu jusqu'alors une période d'expérimentation incessante. Ayant ignoré les mu-

tations que les structures sociales traditionnelles subissent, les autorités compétentes n'ont pas pu «apporter des solutions africaines aux problèmes africains». (BERG J.R., 1990). L'organisation sociale existante doit servir de cadre de référence pour la définition, l'élaboration et l'application des projets de développement en Afrique.

A l'heure actuelle, la dépendance des pays africains vis-à-vis de l'extérieur en matière d'alimentation est une grande contradiction, car «dans une Afrique essentiellement agricole, il suffirait d'une politique agricole raisonnable pour mettre le continent à l'abri du besoin alimentaire et en faire même le grenier du monde». (DOGBE Y.E., 1983). En réalité, «de par ses structures de vie communautaire, l'Afrique modelée par des siècles de tradition humaniste est aux antipodes du mode de vie capitaliste ; son économie est de subsistance intégrale, destinée à la réalisation de toutes les conditions sociales et de tout l'environnement vital des hommes». (DOGBE Y.E. *ibid*).

Une analyse des structures sociales existantes des populations du canton de Kovié montre qu'à l'ancienne structure lignagère s'est substituée la famille qui représente actuellement la première ébauche pour toute organisation de la production. En d'autres termes, les populations de cette localité ne se réfèrent plus au lignage mais à leur famille réduite si bien que la solidarité qui existe aujourd'hui entre elles tend progressivement à se localiser seulement au sein des familles en tant qu'entités indépendantes les unes des autres ; ce qui laisse croire qu'une mise en commun des forces productives à partir du cadre familial serait salubre pour les riziculteurs de

ce village. Il s'agira pour ces paysans de tirer profit de l'unité familiale pour mettre en place une organisation adéquate et efficace pouvant leur permettre de rentabiliser les activités rizicoles.

En général, toute organisation de production en milieu rural doit être conçue de concert avec les paysans, car «il faut que les populations retrouvent certaines de leurs idées dans le nouveau système qui leur est proposé, non seulement pour qu'il soit accepté, mais pour qu'il devienne efficace». (BASTIDE R., 1991).

La promotion du monde rural suppose par ailleurs que les paysans sachent découvrir les obstacles qui existent à l'intérieur de leur société, obstacles qui peuvent aller de l'immobilisme latent au mimétisme déstructurant, qu'ils sachent découvrir les mesures et les moyens pour les vaincre. Pour favoriser la participation du plus grand nombre, il est bon de se souvenir du principe de diffusion, c'est-à-dire le fait que beaucoup de personnes aient de petites responsabilités. L'application de ce principe permet également à de nombreux membres du groupe d'accroître progressivement leurs compétences sans être submergés par les charges de responsabilités trop lourdes.

BIBLIOGRAPHIE

ALAO B.H. (1997) :

Contribution à l'analyse des obstacles aux organisations paysannes : cas des Groupements Villageois du Canton de TENEGA (DOUFELGOU), mémoire de maîtrise en Sociologie du Développement, FLESH-U.B. Lomé, PP. 4-7.

BACHELARD G. (1934) :

Le nouvel esprit scientifique, PUF, Paris.

- BADAMELI K. S (1998) :
«Mise en valeur et dégradation du milieu naturel : la riziculture irriguée dans la basse vallée du Zio» in *Environnement et Développement en Afrique*. Actes des premières journées géographiques du Togo, Lomé 10-13/02/1998 ; *Revue de Géographie de l'U.B.*, pp. 201-222.
- BARBIER J.C. (1990) :
«Quelques propositions pour une typologie des groupements à caractère coopératif au Togo» ; *ORSTOM* - Lomé (Texte provisoire)
- BASTIDE R. (1971) :
Anthropologie appliquée, Editions Payot, Paris.
- BELLONCLE G. (1985) :
Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles, Editions Karthala, Paris.
- BERG J. R. et All (1990) :
Stratégies pour un nouveau développement en Afrique, Editions Economica, Paris.
- BERTHAN J.M. (1986) :
Coopérative et développement rural, étude comparée des expériences Togolaises et Congolaises, Thèse de doctorat en géographie rurale - Paris V.
- DAOUDA et DENY J. (1991) :
«Groupements Agricoles Villageois» ; Note de synthèse sur le mouvement associatif au Togo (document provisoire), *Institut National de la Recherche Scientifique*, Paris, Grigon.
- DOGBE Y-E. (1990) :
Lettre ouverte aux pauvres d'Afrique - Participation populaire et développement, Editions Akpagnon, Paris.
- GU-KONU E. Y. (1983) :
Tradition et modernité : la modernisation agricole face à la mutation rurale en Afrique Noire, l'exemple du Togo. Thèse d'Etat, Université Paris I, 1237 p.
- LARE L. Y. (1999) :
Problèmes d'aménagement et de gestion de l'espace dans la région des Savanes Nord-Togo (Zone FED Savanes). Thèse de Doctorat de Géographie, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 468 p.
- MARCHAL J-Y. (1986) :
«Vingt ans de lutte antiérosive au Nord du Burkina Faso» *Cahiers ORSTOM*, Sér. pédol. vol. XXII, n° 2 pp. 173-180.
-